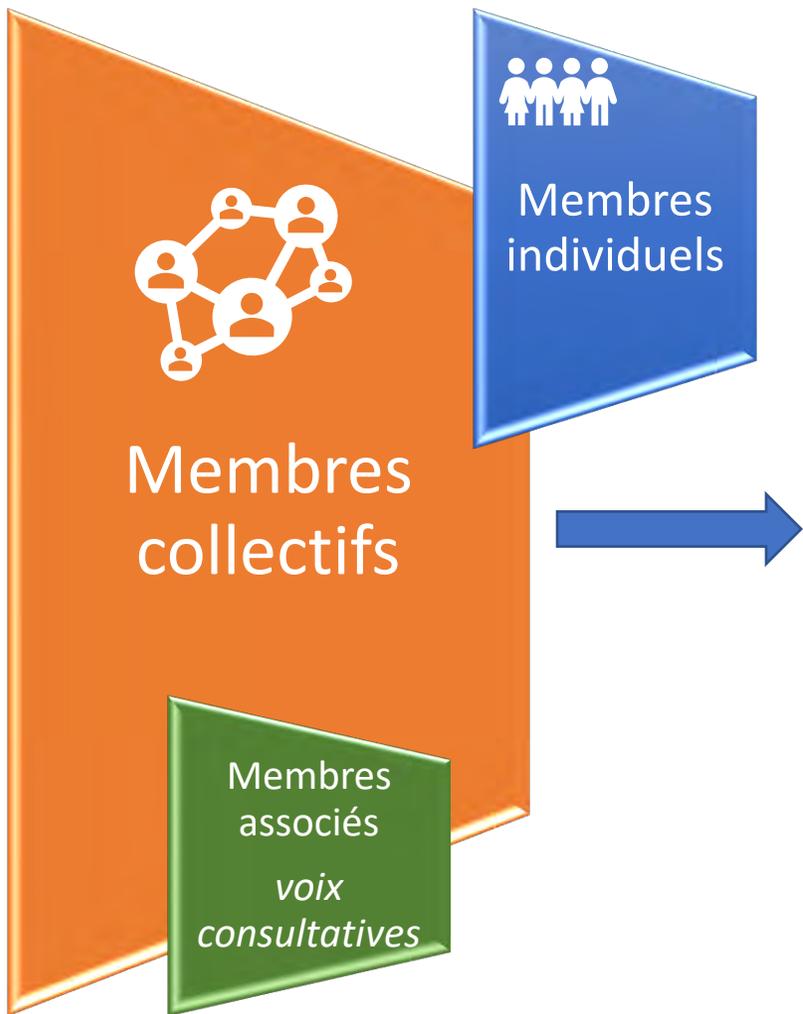
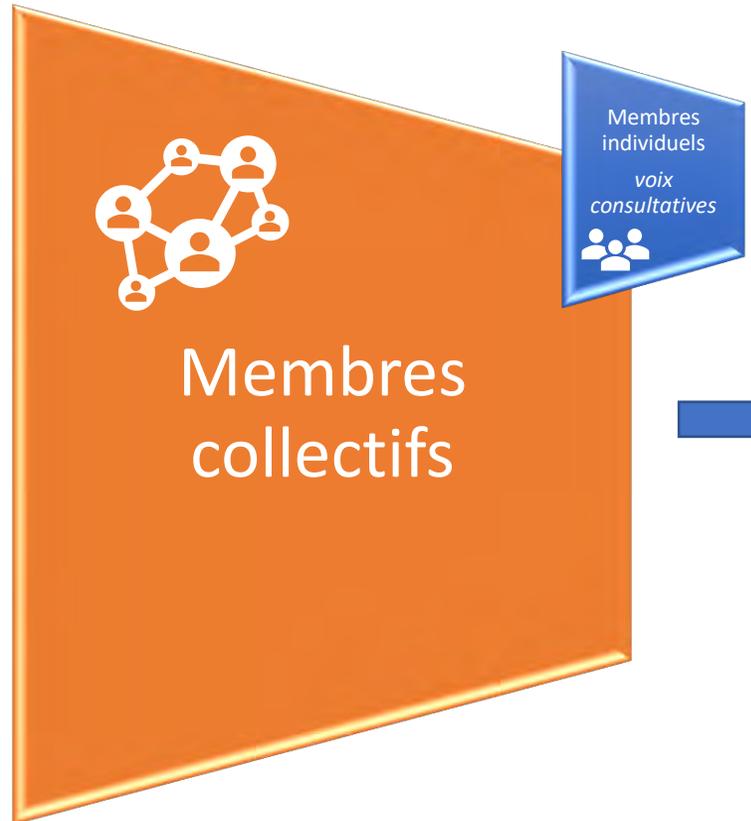


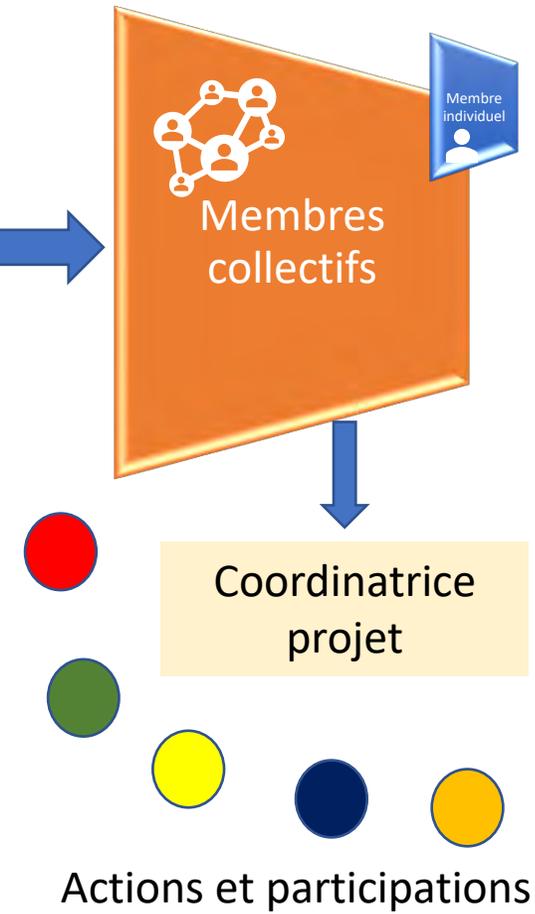
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ACTUELLE



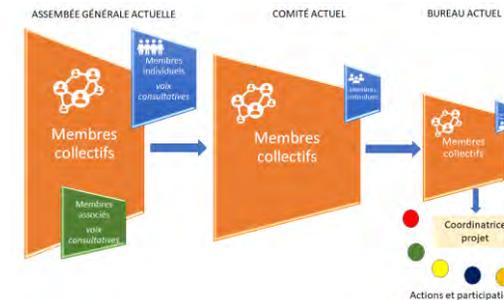
COMITÉ ACTUEL



BUREAU ACTUEL



Constats du groupe «vie associative» et du Bureau



- Dans le modèle de gouvernance actuel, la distinction entre «stratégique et opérationnel» n'est pas claire. Qui fait quoi ?
- Le Comité est de fait une AG «bis» et ses liens avec le Bureau ne sont pas suffisamment précisés. Qui est responsable de quoi?
- Les actions sont menées par divers groupes en lien avec la coordinatrice projets sans que la composition et la responsabilité de ces groupes ne soient toujours précisées de manière adéquate.
- Le fait d'avoir au Comité actuel des membres avec voix consultative n'est pas satisfaisant. Cela ne permet pas d'intéresser et de mobiliser des membres individuels qui pourraient devenir des forces vives au sein de la PFIR.

Développement PFIR 2016 - 2019

Suite à la mise en place du projet de valorisation de la diversité et du dialogue interreligieux, la PFIR a pu développer diverses actions en lien avec les axes du projet



Rappel: la mise en œuvre de ce projet a été soutenue par le Canton et la Ville de Genève en complément des dons fait par les entités membres de la PFIR. Ceci a permis l'engagement d'une coordinatrice projets à temps partiel



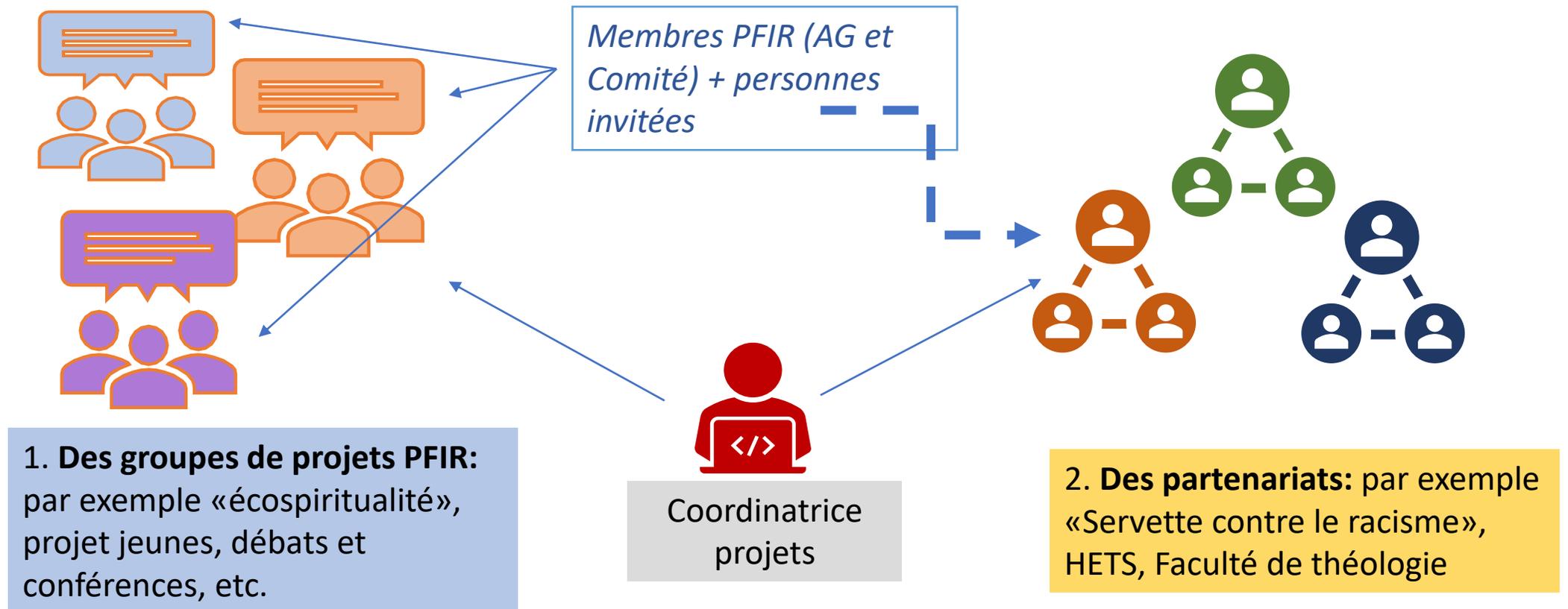
Ces actions ont donné une bonne visibilité à la PFIR et ont été organisées de diverses manières et avec plusieurs partenaires:

- **Projets PFIR** initiés le plus souvent sur proposition du Bureau et/ou de la coordinatrice (rallyes, expo MEG, débats, 25^{ème}, etc.)
- **Partenariat avec d'autres entités ou sur mandat** (Servette contre le Racisme, inauguration Dituria, HETS, Fac. théologie, Dialogue en route)
- **Soutiens à d'autres initiatives** avec label PFIR (éditions AGORA, LICRA, TemPL'Oz Arts, etc.)

Ceci implique des formes d'engagement et de collaboration diversifiés.

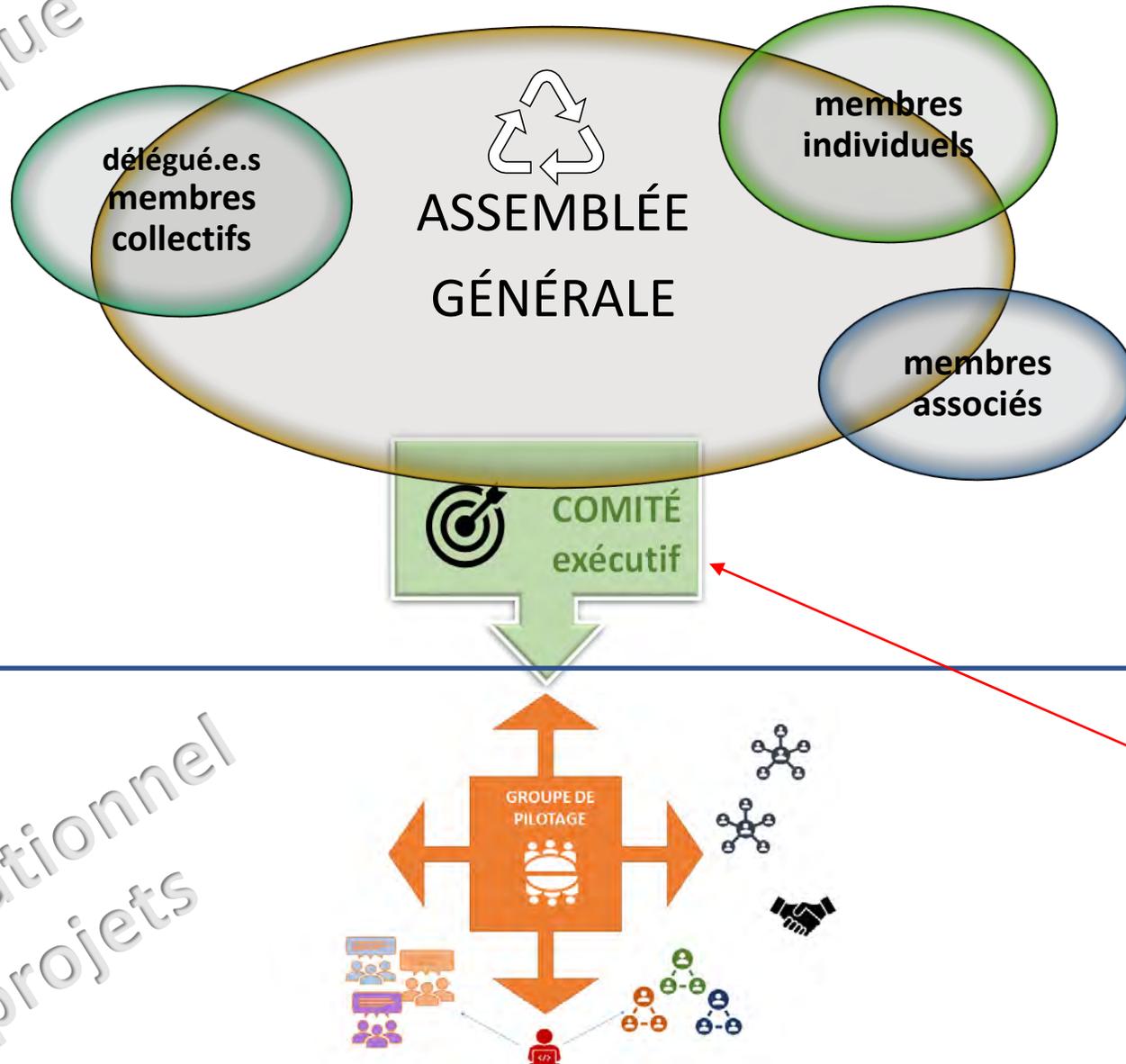
Projet de gouvernance PFIR 2020

Le Bureau propose de prendre d'abord en considération la manière dont s'organisent actuellement les actions au niveau opérationnel pour ensuite définir un nouveau modèle de gouvernance



Projet de gouvernance PFIR 2020 – Assemblée générale

stratégique



opérationnel
projets

L'Assemblée générale de la PFIR se compose de

- **délégué.e.s des membres collectifs** (communautés religieuses)
- **de membres associés** (autres entités engagées dans le dialogue interreligieux, aumôneries, fondations, etc.)
- **de membres individuels**

Les délégué.e.s des membres collectifs doivent représenter les 2/3 des membres de l'AG. Tous les membres ont une voix délibérative

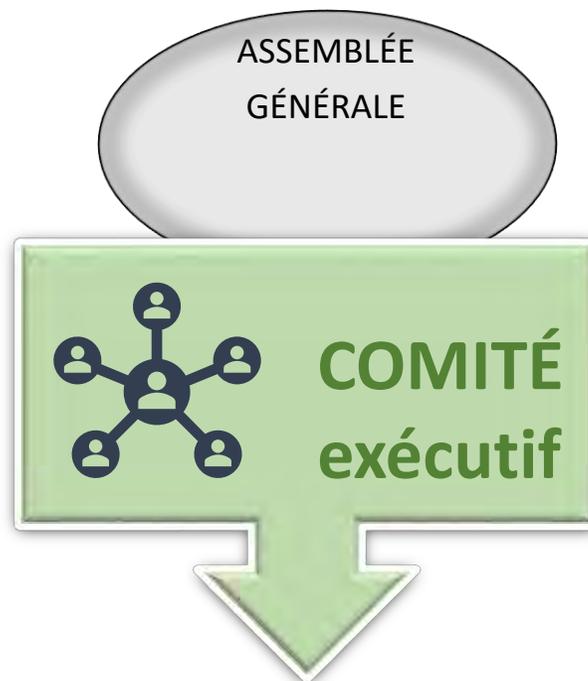
L'Assemblée générale est l'organe suprême de la PFIR; elle est aussi un lieu d'échange et de dialogue interreligieux. Une fois par année elle remplit ses obligations statutaires et **élit un comité exécutif** (voir dia suivant)

Elle se réunit aussi deux ou trois fois par année afin d'approfondir la thématique du dialogue inter-convictionnel et interreligieux, avec leurs dimensions théologiques, spirituelles et pratiques au niveau local.

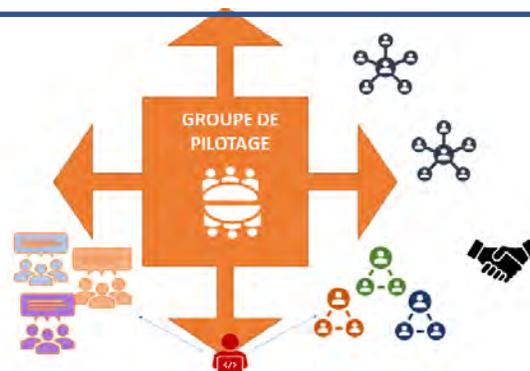
Projet de gouvernance PFIR 2020 – Comité exécutif

stratégique

Groupes de travail ad'hoc, par exemple finances et recherches de fonds, site internet, stratégie de la PFIR, etc.



opérationnel



Un comité exécutif composé de 5 à 9 personnes élues par l'AG parmi les membres collectifs et individuels. En font partie les président.e, vice-président.e, secrétaire, responsable des finances.

Il a la responsabilité d'engager une **coordinatrice ou un coordinateur des projets** et de constituer un groupe de pilotage pour l'assister.

Il assure le suivi des affaires courantes et des projets en lien avec le groupe de pilotage. Il prépare les séances de l'AG en tenant compte des thèmes proposés par les membres.

Il peut aussi former des groupes de travail ad'hoc pour l'aider dans certains domaines.

Projet de gouvernance PFIR 2020 – Groupe de pilotage

Le groupe de pilotage est formé de personnes intéressées (membres ou amis de la PFIR) à soutenir la coordination et le suivi des projets en collaboration avec la personne engagée par la PFIR pour cette tâche. Elles sont désignées dans ce groupe par le comité exécutif. Ce dernier peut aussi y participer avec un ou deux membres.

Ce groupe travaille en lien avec les **groupes projets** de la PFIR. Ses membres peuvent aussi participer à l'organisation d'actions ou de manifestations pour lesquelles la PFIR a accepté d'être partenaire.

Il étudie les demandes d'autres associations ou organismes qui sollicitent un soutien de la PFIR (label) et transmet son préavis au comité exécutif pour décision.

